ART. 2 N° AS24

## ASSEMBLÉE NATIONALE

10 février 2014

RESPONSABILISATION DES MAÎTRES D'OUVRAGE ET DES DONNEURS D'ORDRE - (N° 1686)

Tombé

## **AMENDEMENT**

N º AS24

présenté par M. Savary, rapporteur

## **ARTICLE 2**

À l'alinéa 4, substituer aux mots :
« partiel ou total »,

les mots:

« de tout ou partie ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.